



MAIRIE DE NERNIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article L2121-7 du CGCT, le Conseil Municipal de Nernier se réunira dans la salle du Conseil au rez-de-chaussée de la Mairie, le :

VENDREDI 5 AVRIL 2024
A 18 H00

Ordre du jour :

- I. Nomination d'un/une secrétaire de séance
- II. Approbation et signature du procès-verbal de la séance du 2 février 2024
- III. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
- IV. Vote du taux des taxes directes locales pour 2024
- V. Approbation du Compte Financier Unique 2023
- VI. Affectation du résultat 2023
- VII. Vote du budget primitif 2024
- VIII. Approbation du Compte Financier Unique 2023 du port de plaisance
- IX. Budget du port : Affectation du résultat 2023
- X. Vote du budget primitif 2024 du port de plaisance
- XI. Vote des subventions 2024 aux associations
- XII. Convention de participation financière entre Messery et Nernier relative aux dépenses scolaires et périscolaires pour l'année 2024
- XIII. Délibération complémentaire à la délibération n° 2023/049 du 8 décembre 2023 relative aux redevances de stationnement et forfait de post stationnement
- XIV. Fixation de l'indemnité forfaitaire au titre de la servitude de passage consentie à Madame Croizier
- XV. Autorisation de lancer une procédure de division d'une parcelle appartenant au domaine privé communal figurant au cadastre sous le n° A 657 (issu de la parcelle A 619) en vue d'une cession partielle
- XVI. Autorisation de signer devant notaire la promesse et l'acte authentique de cession partielle de la parcelle n° A 657 et tout document y afférent
- XVII. Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché du lot n° 1 des travaux d'aménagement de deux parkings
- XVIII. Convention de mise à disposition de l'Office du Tourisme Intercommunal « Destination Léman » d'un local communal pour l'ouverture d'un bureau d'information touristique saisonnier
- XIX. Convention de partenariat 2024 entre la commune et Léman Initiative Emploi Nature (LIEN)
- XX. Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché de travaux de dragage du port de plaisance
- XXI. Vote d'une redevance d'occupation temporaire du domaine public pour une activité de location de canoés kayaks sur la saison estivale 2024
- XXII. Convention avec la commune d'Yvoire pour la mise à disposition d'une pompe de récupération des eaux grises et noires au profit du port de plaisance de Nernier
- XXIII. Partage des produits de la Taxe d'Aménagement avec Thonon Agglomération

Nernier, le 22 mars 2024

Christian BREUZA,
Maire de NERNIER



14, route de la Mairie - 74148 Nernier
Tel. 04 50 72 82 26 mairie@nernier.fr